



Actes des matinées du CGEDD

L'inondabilité comme moteur de projet urbain

Conférence-débat animée par
Ariella MASBOUNGI,
inspectrice générale de l'administration
du Développement durable
Le 25/09/2015 / Tour Séquoia – La Défense



Sommaire

Ouverture	3
Alain LECOMTE, Président de la section « Aménagement durable des territoires » du CGEDD	
Exposés	
Frédéric Bonnet, Grand prix de l'Urbanisme 2014.....	6
Marie-France Beaufiles Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps.....	10
Cecilia Kushner Urbaniste, agence d'urbanisme de New York.....	14
Débat avec la salle	17





Ouverture

Alain LECOMTE

Président de la section « Aménagement durable des territoires » du CGEDD

Nous sommes nombreux à participer à cette matinée qui a pour thème « l'inondabilité comme moteur de projet urbain ». Vous le savez, la France est inondable. 17 millions d'habitants vivent dans des territoires vulnérables, plus ou moins bien protégés. 40 % des emplois sont directement concernés par le risque d'inondation. Prenons l'exemple de la région Ile-de-France qui est hautement inondable et rappelons-nous l'inondation majeure de 1910 due à la crue de la Seine. Ajoutons également l'étude réalisée par l'OCDE en 2013 et commandée par Seine Grands Lacs, la Région et le Ministère de l'Ecologie qui démontre que 1,5 million de Franciliens seraient privés de courant et 1,3 million d'eau potable et que plus de la moitié du réseau du métro parisien serait fermé pendant plusieurs mois en cas de crue majeure de la Seine. Cette dernière pourrait en effet affecter directement ou indirectement plus de 5 millions d'habitants de l'Ile-de-France et causer jusqu'à 30 milliards d'euros de dommages directs. N'oublions pas Xynthia qui, en 2010, a entraîné la mort d'une cinquantaine d'habitants, a affecté 6 départements et a laissé dans les esprits – il faut l'espérer – une trace durable.

La moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations. En France, le risque inondation concerne plus de 13 000 communes dont 300 grandes agglomérations. Malheureusement le phénomène ne peut que se multiplier avec les conséquences du réchauffement climatique. Cela nous conduit par conséquent à penser l'organisation du territoire et l'urbanisme de demain différemment et à grande échelle. En effet, le parcours de l'eau n'a pas de frontières et dépasse largement les limites des communes, des intercommunalités, voire des départements.

L'inondation, comme tous les aléas, amène à envisager des solutions pour anticiper le réchauffement climatique et urbaniser de manière plus durable, en symbiose avec la nature. Il faut apprendre à vivre avec le risque et urbaniser en anticipant les effets du risque. Ne perdons pas de vue que 100 000 logements ont été construits en zone inondable par un cours d'eau, de 1999 à 2006, dans des communes de 10 000 habitants dès lors que le respect de certaines conditions l'autorisait. Cela doit inciter l'urbaniste à inventer des méthodes de projets qui soient transversales à toutes les compétences, en articulant des contraintes parfois et apparemment contradictoires. Il s'agit de passer d'une culture défensive opposant ville et nature à des dispositifs intégrés qui prennent en compte les effets de l'inondation sur la vie urbaine. C'est ce qu'on appelle l'urbanisme résilient. Il s'agit aussi de continuer à préparer la population à la culture du risque.

Les intervenants que nous avons invités ont évidemment été retenus pour leurs compétences mais également pour leur engagement personnel. Ils vont nous aider à alimenter le débat sur cette question essentielle pour notre avenir et celui de nos enfants. Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable souhaite apporter sa pierre à une démarche menée par la Ministre de l'Ecologie, très investie sur le sujet. Je ne citerai que quelques exemples :

l'appel à projets sur les terres inondables ;
le concours pour les projets luttant contre le risque d'inondabilité ;
l'Atelier National qui en a fait son thème en 2014 ;
la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation approuvée par arrêté interministériel.

Frédéric Bonnet, architecte-urbaniste, qui a remporté le grand prix de l'urbanisme 2014, nous fera part des leçons qu'il tire de l'Atelier National sur les territoires soumis aux

risques. Il considère en effet les aléas naturels comme une ressource refondatrice pour les territoires.

Marie-France Beaufile est sénatrice et maire de Saint-Pierre-des-Corps, une commune totalement inondable. Elle est également présidente du CEPRI et mène de longue date une action de fond qui associe les habitants et se traduit par des projets résilients.

Enfin, Cécilia Kushner est experte du sujet à l'agence d'urbanisme de New York. Elle nous expliquera comment la Ville mène des projets urbains spécifiques sur les îlots menacés de submersion et adapte le plan directeur de la ville face aux menaces d'inondation mais aussi d'ouragan grâce à une démarche qui allie action urbaine et infrastructures lourdes avec la reconfiguration des digues.

Comme je le fais traditionnellement, je vous annonce que la prochaine matinée du CGEDD se tiendra le 29 janvier 2016.



Ariella MASBOUNGI

Merci. Je voudrais en préambule m'excuser auprès des participants que nous avons dû installer dans une salle mitoyenne où ils peuvent assister à la retransmission des débats. Nous avons en effet enregistré de nombreuses demandes et avons pris la décision de n'en refuser aucune.

Pour la prochaine matinée, nous savons, depuis hier, qu'elle sera consacrée au thème de l'évolution de la demande vers l'offre. Nous aurons la chance de recevoir l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris qui nous présentera la démarche « Réinventer Paris ». A ses côtés, Bernard Reichen, Grand Prix de l'urbanisme 2005, nous expliquera que nous assistons à une bascule de la pratique des villes vers l'appel à initiatives.

Enfin, je voudrais remercier la revue *Urbanisme* qui a offert 100 exemplaires de son dernier numéro consacré au thème qui nous intéresse aujourd'hui « vulnérabilité et résilience urbaine ». Je voulais également mentionner l'ouvrage *Villes inondables* produit par le PUCA aux éditions Parenthèses. Enfin, je citerai des ouvrages que j'ai dirigés et notamment *Agir sur les grands territoires* ainsi que le livre codirigé avec Jean Louis Cohen et auquel Cécilia Kushner a contribué. Il est consacré à New York. Un rapport du CEPRI qui a pour thème « saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des territoires » vous intéressera sans doute beaucoup.

Sans plus attendre, je cède la parole à Frédéric Bonnet qui a dirigé l'Atelier Risques pour la DHUP et la DGCR. Cela me donne l'occasion de rendre hommage à Cristina Garcez, présente dans la salle, qui a initié ces Ateliers.

soumis aux risques. Il considère en effet les aléas naturels comme une ressource refondatrice pour les territoires.

Marie-France Beaufile est sénatrice et maire de Saint-Pierre-des-Corps, une commune totalement inondable. Elle est également présidente du CEPRI et mène de longue date une action de fond qui associe les habitants et se traduit par des projets résilients.

Enfin, Cécilia Kushner est experte du sujet à l'agence d'urbanisme de New York. Elle nous expliquera comment la Ville mène des projets urbains spécifiques sur les îlots menacés de submersion et adapte le plan directeur de la ville face aux menaces d'inondation mais aussi d'ouragan grâce à une démarche qui allie action urbaine et infrastructures lourdes avec la reconfiguration des digues.

Comme je le fais traditionnellement, je vous annonce que la prochaine matinée du CGEDD se tiendra le 29 janvier 2016.

Ariella MASBOUNGI

Merci. Je voudrais en préambule m'excuser auprès des participants que nous avons dû installer dans une salle mitoyenne où ils peuvent assister à la retransmission des débats. Nous avons en effet enregistré de nombreuses demandes et avons pris la décision de n'en refuser aucune.

Pour la prochaine matinée, nous savons, depuis hier, qu'elle sera consacrée au thème de l'évolution de la demande vers l'offre. Nous aurons la chance de recevoir l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris qui nous présentera la démarche « Réinventer Paris ». A ses côtés, Bernard Reichen, Grand Prix de l'urbanisme 2005, nous expliquera que nous assistons à une bascule de la pratique des villes vers l'appel à initiatives.

Enfin, je voudrais remercier la revue Urbanisme qui a offert 100 exemplaires de son dernier numéro consacré au thème qui nous intéresse aujourd'hui « vulnérabilité et résilience urbaine ». Je voulais également mentionner l'ouvrage *Villes inondables* produit par le PUCA aux éditions Parenthèses. Enfin, je citerai des ouvrages que j'ai dirigés et notamment *Agir sur les grands territoires* ainsi que le livre codirigé avec Jean Louis Cohen et auquel Cécile Kushner a contribué. Il est consacré à New York. Un rapport du CEPRI qui a pour thème « saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des territoires » vous intéressera sans doute beaucoup.

Sans plus attendre, je cède la parole à Frédéric Bonnet qui a dirigé l'Atelier Risques pour la DHUP et la DGCR. Cela me donne l'occasion de rendre hommage à Cristina Garcez, présente dans la salle, qui a initié ces Ateliers.



Exposés



Frédéric Bonnet

Grand prix de l'Urbanisme 2014

J'ai animé l'Atelier National Risques sur cinq sites en France. Aujourd'hui, je profiterai de la présence de Madame Beaufiles, pour me centrer sur la démarche initiée à Saint-Pierre des Corps et Tours.

En introduction, il m'a semblé utile de citer Léon Battista Alberti, dans son *De re aedificatoria* écrit en 1485. Ce texte constitue à mon sens l'un des plus grands traités d'architecture. Il s'adresse à l'architecte et écrit : « *En premier lieu, n'entreprend rien qui dépasse les forces humaines, et n'accepte rien qui doive manifestement entrer en conflit avec la nature. Car la force de la nature est telle que, même s'il est parfois possible de lui faire obstacle en lui opposant des constructions gigantesques ou de la détourner par quelque moyen, elle n'aura de cesse de parvenir à vaincre et à abattre tout ce qui est susceptible de lui résister et de l'entraver. La persévérance tenace et assidue de sa défense brise et écrase avec l'aide du temps tout l'acharnement, pour ainsi dire, que manifestent les choses à son endroit.* »

Ce texte magnifiquement traduit du latin s'inscrit en plein cœur de notre sujet. La démarche entreprise à Saint-Pierre des Corps et à Tours nous conduit en effet à évaluer les limites de la protection. Il s'agit de deux villes inondables, situées entre la Loire et le Cher, qui ne bénéficient que d'une protection partielle des digues. C'est précisément cet état limite des constructions humaines construites pour se mettre à l'abri du désastre qui pose un certain nombre de questions aujourd'hui.

Auparavant, je rappelle qu'un ouvrage sortira à l'automne qui présentera l'histoire des cinq sites et le travail entrepris dans une logique pluridisciplinaire avec les équipes de Cristina Garcez. Les ateliers regroupent les représentants des municipalités, les personnels de l'Etat, la DTT, la DREAL, etc. Ils permettent d'aborder des sujets qui dépassent la question des risques tels que les déplacements, la nature ou les équilibres entre les territoires. Le risque devient le moteur d'un véritable dialogue sur l'urbanisme.

Les deux villes de Saint-Pierre des Corps et Tours sont totalement inondables. A Tours, seul le petit tertre où a été construite la cathédrale est à l'abri des eaux. Dans la prospective du développement urbain, tous les projets de zones d'activité, de rocade, de lotissements, de nouvelles zones d'habitat étaient installés sur les plateaux, ce qui permettait de se prémunir du risque d'inondation. Or dans la zone inondable, se trouvent localisées les deux gares, l'université, tous les équipements importants, une grande zone d'activité et la moitié des habitants de l'agglomération. Il n'aurait fait aucun sens de déménager toute la ville sur le plateau au prétexte que cette dernière risquait, de temps en temps, d'être inondée. Au contraire, il fallait travailler en partant du principe qu'il n'était pas possible de s'abstraire du risque inondation mais au contraire parvenir à anticiper les crises et à réduire la vulnérabilité.

Toutes les maisons historiques de Saint-Pierre-des-Corps sont surélevées. Depuis une vingtaine d'années, la Mairie a pris en compte cette question et toutes les nouvelles opérations immobilières, de la petite maison jusqu'à l'immeuble, sont sur pilotis. La ville est pionnière et a développé une réelle culture du risque. Elle prend en compte le risque et communique sur le sujet avec les habitants.

Les berges de la Loire et du Cher sont séparées de la ville par une digue, laquelle contribue, en masquant les fleuves, à faire oublier la présence de l'eau et celle du risque. Une des premières questions que nous nous sommes posé, à grande échelle, a été

d'envisager l'utilisation des zones agricoles non bâties pour réduire les effets de la crue et notamment la pression de l'eau de la Loire contre la digue. Il s'agit de laisser couler l'eau, en d'autres termes d'inonder volontairement mais doucement. En effet, s'agissant du risque d'inondation, la question non seulement de la prédictibilité mais surtout de la vitesse du phénomène est très importante. En cas de rupture de digue, une quantité très importante d'énergie se dégage brutalement et de manière assez peu prévisible, ce qui se révèle désastreux pour les habitations situées dans l'axe. Si on laisse couler l'eau, de manière volontaire et moyennant des mesures d'évacuation préalable, le phénomène est relativement doux et les dégâts observés lors de la décrue sont moins importants. Il nous a par conséquent paru opportun d'utiliser les zones inondables que constituent les terrains agricoles en faisant une surverse pour réduire la pression. Cette première décision s'inscrit dans un système d'aménagement paysager d'assez grande envergure.

Dans la suite logique et dans le cadre de la révision du PLU, s'est posée la question des chenaux d'écoulement qui constituent une sorte de réseau correspondant à une trame verte existante pour partie et susceptible d'être complétée. Ils constituent également un support en termes de mobilité. Le risque est ici le point de départ d'autres réflexions liées aux déplacements ou à la structure écologique. Cela permet d'identifier des moyens d'investissement qui financent à la fois des solutions de déplacement et d'atténuation de la vulnérabilité.

Actuellement, la digue est occupée par des habitations qui ont tendance à la fragiliser. Pendant l'Atelier, nous avons imaginé de nous servir du renforcement de la digue pour travailler à une transformation de l'ouvrage et y ajouter des bâtiments. Cela nous a obligés à réfléchir à la hiérarchie générale du réseau de déplacement. Au début, nous envisagions une grande promenade piétonne qui aurait permis à la ville d'à nouveau se tourner vers la Loire. Nous avons par la suite été contraints de revoir à la baisse nos ambitions sans pour autant renoncer à modérer le trafic de la route nationale. Cela a permis de libérer un peu de foncier et d'intervenir sur l'ouvrage de manière différente. Nous avons choisi de légèrement renforcer la digue et de conserver l'idée première de l'édifice, à savoir celle d'un ouvrage relativement peu épais sur lequel on ne construit pas. Nous sommes passés rapidement de l'idée de la digue à l'idée du tertre avec deux côtés inondables. Nous avons par conséquent résolu le problème de la rupture, ce qui permet d'autoriser les constructions en aval plutôt que des constructions sur le plateau qui auraient consommé des zones agricoles ou forestières, en contradiction totale avec les politiques publiques sur la consommation des terres et la production de gaz à effet de serre. L'objectif est bien de densifier dans une zone qui possède déjà tous les équipements *ad hoc*.

La construction d'un tertre induit des coûts supplémentaires qui supposent, à l'échelle de l'agglomération, d'être capable, plutôt que de dépenser de l'argent à la construction de rocadés pour desservir qui du supermarché ou qui des lotissements, de faire le choix de financer des équipements permettant de renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité de la zone déjà équipée. Vous comprenez aisément qu'il s'agit d'un enjeu majeur de notre projet.

Un autre sujet était lié au fait que les villes de Tours et Saint-Pierre-des-Corps sont traversées par l'autoroute A10 qui est concédé à Cofiroute et a été construit sur l'emplacement d'un ancien canal bordé par une levée de terre qui n'est pas fonctionnellement une digue mais a pendant longtemps été considéré comme tel. Nous nous sommes employés, avec les services de l'Etat, à démontrer que cette espèce de mur qui sépare Tours de Saint-Pierre-des-Corps pouvait, au moins ponctuellement, disparaître. Il s'est agi de démontrer que la croyance selon laquelle l'eau venait nécessairement de l'est et que la ville était protégée par la levée de terre était fausse. De la même manière, nous avons montré que l'eau pouvait tout aussi bien arriver de l'amont que de l'aval. En effet, si la digue se rompt en aval, l'eau arrive par l'aval et remonte. La question est intéressante parce qu'elle renvoie à une problématique urbaine et fait que deux villes qui se tournaient le dos, depuis très longtemps, pour des raisons culturelles et sociales pourraient, dans certains quartiers, retrouver un contact. L'IVN, en partenariat avec la Ville en Mouvement, Tours Plus et les municipalités de l'agglomération ont organisé un

concours qui a été remporté récemment par trois architectes qui travaillent très précisément sur des passages à travers la levée de terre.

Enfin, dernier point important, le groupe de travail a accueilli également les maires de Berthenay et Saint Genou qui sont des communes rurales totalement inondables et très peu peuplées. Ces derniers ont fait le choix d'un développement différent des autres communes du plateau, en privilégiant une agriculture de qualité et des loisirs de proximité. En d'autres termes, ils ont choisi de peu construire en privilégiant des services métropolitains à destination des habitants de l'agglomération en échange d'une solidarité financière. Il s'agit de privilégier un modèle de développement différent fondé sur des ressources autres, qui n'ont pas forcément moins de valeur ajoutée à condition d'être intégrées dans le système.

L'approche des risques induit une nouvelle forme d'urbanisme, plus ouverte, plus transversale. Trois thématiques spécifiques apparaissent :

des dispositifs spatiaux multiscalaires, sortant des méthodes de l'urbanisme périmétral

un réenchâtement de la technique allié avec une vision holistique, politique et qualitative des territoires

une évolution des gouvernances et des solidarités territoriales, tant les risques obligent à s'affranchir des limites administratives et à envisager les complémentarités entre sites.

A mon sens, ce dernier point constitue l'un des enjeux majeurs futurs, à savoir parvenir à prendre les décisions d'investissement à la bonne échelle et savoir où sont les compensations et les solidarités entre les territoires. Il convient, ensuite, d'arriver à faire en sorte que cette culture du risque, qui dans une commune est très développée, soit beaucoup mieux partagée à l'échelle de l'agglomération, ce dernier point constituant l'exercice le plus difficile.

Ariella MASBOUNGI

Nous vous remercions pour cet exposé très clair. Il ne vous aura pas échappé que les urbanistes deviennent des spécialistes des questions très complexes de l'eau. Leur rôle est d'établir des liens entre les sujets que les autres – hormis les élus – ne rapprochent pas. Le travail entrepris dans le cadre des Ateliers se poursuit-il dans les autres sites ? Des décisions d'investissement ont-elles été prises ? S'agit-il au contraire simplement d'une mise en lumière qui permet d'avancer intellectuellement sur ces questions ?

Frédéric BONNET

La situation est différente selon les sites. En bord de Marne, le maire de Chelles, commune totalement inondable, a complètement infléchi sa stratégie grâce à l'Atelier National. Son projet consiste désormais à construire des quartiers résilients en bord de Marne. Pour l'instant, il ne dispose pas de terrains pour le développement mais l'arrivée d'une gare dans le cadre du Grand Paris et la situation de la ville à vingt minutes de Roissy devrait faire évoluer la donne.

Sur la plaine inondable de la basse vallée d'Argens qui est une terre extrêmement fertile où règne aujourd'hui la culture hors-sol sous serres, nous sommes parvenus, avec le soutien massif de la SAFER, du Conservatoire du Littoral et d'autres institutions transversales, à rebâtir un projet agricole et métropolitain qui prendrait la forme d'un parc agricole. Ce projet est devenu le leitmotiv de la nouvelle intercommunalité. En Lorraine, la situation est similaire. La question du risque permet une mise en mouvement.

Ariella MASBOUNGI

Nous allons poursuivre cette matinée avec Marie-France Beauvils. J'ai lu beaucoup d'interviews que vous avez données, notamment dans la revue Urbanisme. Vous êtes très présente sur le thème de notre matinée. La commune dont vous êtes la première magistrate, Saint-Pierre-des-Corps, étant totalement inondable, votre engagement de



longue date est bien connu à cet égard. Vous êtes également présidente du CEPRI, le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation. Vous affirmez que nous n'avons pas d'autres choix que de renouveler la ville en zone inondable, surtout dans une période où nous devons densifier l'urbanisation existante. Plutôt que d'envisager de déplacer les villes, comme le proposaient des chercheurs économistes de Princeton (avec lesquels j'étais en séminaire de recherche), il convient en effet de tenter de rendre durables les territoires inondables.

Vous soulignez également l'absence de conscience du risque, notamment parce que la mémoire est très courte. Nous voyons en effet qu'après Fukushima, les Japonais se remettent à construire des centrales nucléaires. Travailler sur la peur n'est par conséquent pas efficace. Vous avez, pour sensibiliser les habitants, fait le choix de travailler avec des artistes. Vous avez ainsi commandé à un peintre des tableaux imaginaires sur le thème de l'habitant sous l'eau. Vous avez mobilisé une compagnie des arts de la rue qui a animé des jours inondables avec une simulation d'évacuation proposée aux habitants. Vous avez également inventé une manière de renouveler l'architecture avec des bâtiments de grande qualité qui prennent en compte ce risque. Nous attendons vos réactions en tant qu'élue. Quels sont vos succès et quels sont les projets que vous n'arrivez pas à mettre en œuvre ?





Marie-France Beaufiles
Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps

Je vais m'efforcer de répondre à cette dernière question. Il me semble en effet important de mettre en évidence le fait que, si l'on n'est pas soit même investi dans une action, il est difficile de la faire aboutir. J'en suis réellement convaincue. En outre, à ceux qui défendent l'idée qu'un mandat d'élu doit être court, je réponds que ce n'est pas si simple.

Je suis conseillère municipale de Saint-Pierre-des-Corps depuis 1971. Je suis devenue première adjointe en 1977 et maire en 1983. Dans les premières années de mon mandat, nous en étions encore à nous battre pour la qualité des digues et leur renforcement. Nous pensions qu'un ouvrage écrêteur de la crue de l'Allier au Veudre pouvait nous protéger totalement et nous éviter d'intégrer le risque inondation dans notre réflexion sur l'évolution de nos communes.

Dans la période du débat des premiers plans de prévention, nous avons eu des discussions un peu vives avec l'Etat qui nous imposait ses décisions concernant les secteurs constructibles ou non constructibles. Avec d'autres élus de différents bords politiques dont le maire de Berthenay et celui de Saint Genou, nous sommes allés trouver toutes les communes concernées par l'élaboration des plans de prévention afin de leur proposer d'engager une réflexion commune. Cela nous a permis de commencer à bâtir notre culture commune d'élus. En effet, nous n'avions pas tous la même perception de la façon dont le risque d'inondation pouvait intervenir sur nos territoires. Nous avons réussi à entraîner une vingtaine de communes mais jamais Tours qui est pourtant la ville la plus importante du territoire.

La communication était difficile avec les services de l'Etat. Il n'était pas encore admis à l'époque que les élus participent à définir une politique sur un territoire donné. Nous avons par conséquent décidé de porter plainte contre l'Etat devant le tribunal administratif. Cela a été l'occasion de rencontrer la Ministre qui a proposé qu'un cabinet agisse comme médiateur, ce qui nous a permis de comprendre que nous devions nous écouter les uns et les autres afin d'aboutir à une construction commune de la réponse. J'insiste sur ce dernier rapidement très difficile à gérer. Il convient en effet d'avoir à l'esprit que la construction de la solution n'est pas continue. Tous les six ans, les mandats des élus sont renouvelés. Les techniciens de l'Etat changent régulièrement de région. Le travail humain d'appropriation d'une culture partagée est gigantesque. Chaque année, notre association des communes riveraines de la Loire organise un temps d'échange et d'information auquel participe l'ensemble des services de l'Etat impliqués sur ces sujets ainsi que les techniciens des collectivités. Cette manifestation est née d'un travail que l'association des communes riveraines de la Loire avait décidé de mener dans le cadre de l'élaboration de la charte de développement durable. Il s'agissait de réfléchir à l'avenir de chacune des communes en intégrant le fait que le risque d'inondation existait. Cet exercice nous a occupés pendant deux ans et a fait l'objet de réunions régulières. A l'époque, le plan Loire Grandeur Nature nous a permis, grâce au travail de l'équipe pluridisciplinaire dirigée par Nicolas Camphuis, de nous approprier la façon dont l'inondation pouvait survenir dans nos territoires.

Malgré tous ces efforts, nous n'avons pas encore gagné l'adhésion de Tours, ce qui est la preuve que créer une culture commune n'est pas si simple. Comme l'a expliqué Frédéric Bonnet, il était considéré que la digue du Canal, qui était en réalité l'un des murs de soutènement du canal, constituait une protection de la ville de Tours à laquelle s'ajoutaient des batardeaux à poser en cas de crue. Des essais ont été réalisés. Lorsque le centre commercial des Atlantes a été implanté à Saint-Pierre-des-Corps à la place d'un ancien site industriel, le long de la digue du Cher, il nous a été demandé de reconstituer

des batardeaux en continuité des murs du canal, considérant qu'en cas de crue Saint-Pierre des Corps avait vocation à être un « casier » préservant Tours de l'inondation. Finalement, ce n'est qu'à l'occasion de l'Atelier National que la question de la digue du canal a été réinterrogée. Les services de la DREAL, en complément de ce qui avait été fait auparavant, ont réalisé une simulation, à partir de l'analyse des brèches et des fragilités de la digue, qui a permis de mettre en évidence les ruptures possibles dans la digue et la façon dont elles pouvaient survenir. Je n'insisterai pas davantage. Il s'agit avant tout de mettre en évidence l'impérieuse nécessité de mener un travail de fond en amont pour ensuite pouvoir s'intéresser à l'urbanisme. Sans partager une culture commune, il n'est pas possible de bâtir un projet d'avenir vraiment durable pour les territoires.

Au début des années 2000, alors que j'entamais un mandat d'élue parlementaire, nous avons constitué une délégation à la suite des inondations survenues dans le Var. J'avais beaucoup discuté avec les élus et les habitants des difficultés rencontrées au moment de la crue mais également une fois la décrue survenue. J'ai également participé à la mission parlementaire dépêchée deux jours après la tempête Xynthia. Nous avons rencontré les préfets, les services de l'Équipement, les maires des différentes communes. Il me semble en effet que cette culture d'appropriation est indispensable pour appréhender le travail à réaliser sur son propre territoire. L'expérience des autres est en effet indispensable même si les événements ne sont pas les mêmes. Dans notre département, nous ne sommes en effet pas confrontés à un risque de crue torrentielle ou de submersion marine mais à une montée des eaux progressive qui peut occasionner une rupture de digue et des dégâts importants.

Je suis convaincue qu'il y a une raison au fait qu'historiquement les populations se sont installées le long des fleuves et ont, petit à petit, construit des équipements importants. Ainsi, la construction de la gare de Saint-Pierre-des-Corps est concomitante à l'une des grandes crues qui a frappé la région. Le premier plateau ferroviaire a été emporté par la crue. C'est à cette époque que la SNCF a demandé à l'État la surélévation de la plate-forme ferroviaire au-dessus du niveau des plus hautes eaux connu. Cela signifie que le risque inondation a été pris en compte dès le départ, la gare de Saint-Pierre des Corps avec 7 branches de desserte étant une gare de dimension nationale avec 12 000 voyageurs/jours. Historiquement, l'activité industrielle s'est développée autour du chemin de fer et de la nécessité de pouvoir déplacer les marchandises par ce biais. La moitié de la commune est une zone d'activité économique.

Ensuite, l'autoroute a créé une séparation physique entre Saint-Pierre des Corps et Tours. Jean Royer, alors maire de Tours, goûtait peu la présence de cette ville ouvrière historiquement dirigée par les communistes. La création de l'Autoroute, sur le territoire de Tours, s'est traduite par l'arrêt de certaines rues qui menaient de Saint-Pierre des Corps à Tours. C'est la raison pour laquelle il nous a paru intéressant, dans le cadre de l'Atelier National, de retravailler sur des zones de rencontre entre les deux communes.

Il nous a en outre paru essentiel que soit enregistré, dans le PLU, le travail mené en commun. Nous avons élaboré des fiches architecturales afin de fournir aux habitants des propositions sur les différentes solutions de réhabilitation du bâti intégrant le risque d'inondation. Nous avons réalisé des travaux importants dans la ville qui ont, par exemple, consisté à surélever le rez-de-chaussée d'une salle communale mise à la disposition des associations et à placer les installations techniques au deuxième étage. Il s'agissait d'illustrer le fait que les réhabilitations prenant en compte le risque inondation étaient possibles. Dans les cœurs d'îlots, nous avons imposé aux opérateurs d'avoir a minima la possession de 80 % des terrains afin de pouvoir définir un projet d'ensemble permettant d'intégrer le risque inondation et d'instaurer un travail commun avec la commune. Dans certains quartiers, les habitations individuelles ont été bâties sur pilotis et une continuité piétonne s'opère avec une passerelle construite le long des habitations.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes d'une autre échelle, à savoir réfléchir à la façon de traiter les sujets importants qui viennent d'être évoqués et notamment la question de la réappropriation par la ville du paysage de la Loire. Aujourd'hui, 18 000 véhicules empruntent quotidiennement la digue. Comment voulez-vous dans ces conditions que les habitants traversent en toute sécurité et de façon agréable la

digue pour rejoindre les bords de Loire ? Nous avons récemment organisé, dans le cadre d'une journée des patrimoines, une visite des tours construites dans les années 70 afin que les habitants découvrent la vision remarquable que l'on peut avoir du paysage depuis les étages élevés. Tous les habitants de Saint-Pierre-des-Corps ne vivent cependant pas dans des tours. Nous devons par conséquent faire en sorte que la Loire fasse à nouveau partie du territoire et des aménagements. Nous venons, avec l'ensemble des communes concernées, d'engager la première réunion de stratégie locale. Nous n'allons pas manquer de travail. Nous devons en effet créer les conditions qui feront que tous ceux qui sont concernés par le risque d'inondation sur notre territoire mais qui, pour l'heure, ne se sont pas impliqués dans la réflexion prennent conscience que chaque commune ne pourra pas, de façon isolée, traiter le sujet.

Ariella MASBOUGI

Jérôme Barratier, Directeur de l'Agence d'Urbanisme en charge de l'agglomération, m'expliquait que vous êtes tellement dynamique que les autres élus ont tendance à se mettre en retrait et à se reposer sur vous. Corroborez-vous cette vision des faits ?

Marie-France Beaufile

Sans doute est-ce exagéré ! D'autres élus font preuve de la même implication et du même dynamisme. Toutefois, force est de constater que certains élus, qui ne sont concernés par le risque inondation que pour une petite partie de leur territoire, ont plus de difficultés à s'investir. Je suis confrontée à la même situation avec la gare, chacun considérant qu'il m'appartient de régler les questions de stationnement des 12 000 voyageurs/jour. Les automobilistes qui empruntent quotidiennement la digue ne sont majoritairement pas des habitants de la commune. Nous devons créer les conditions qui nous permettront de mobiliser les acteurs que sont la communauté d'agglomération, le Conseil département, le Conseil régional et, bien sûr, l'Etat de sorte que le travail de l'Atelier National puisse réellement se concrétiser via un PAPRI ou un autre outil. Pour l'heure, nous réfléchissons à la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour que la population s'approprie le travail réalisé dans le cadre de l'Atelier. Nous allons soumettre le PLU à l'avis des habitants et de tous les acteurs du territoire pour élaborer le projet de demain.

En conclusion, je dirai que le point qui me soucie le plus concerne l'investissement foncier à réaliser en amont pour opérer une reconstruction de la ville sur la Loire. En effet, ni le Département, ni l'Agglomération ne disposent d'une agence foncière. Compte tenu de nos ressources et des baisses de dotation que nous subissons, nous nous trouvons en très grande fragilité s'agissant de ce point précis.

Ariella MASBOUGI

Je pense que nous aurons l'occasion d'évoquer, dans le cadre de la discussion avec la salle, les 6 points que le CEPRI a mis en évidence pour progresser sur ces questions et notamment celle des réseaux.

J'ai été frappée par le lien établi par le CEPRI entre inondabilité et questions énergétiques. En effet, la catastrophe, lorsqu'elle se produit, est accentuée par le fait que l'électricité est coupée. Il s'agit là d'un plaidoyer pour les énergies renouvelables et la diversification des sources d'énergie. Nous aurons l'occasion d'en reparler à l'issue des présentations. Auparavant, transportons-nous à New York et passons d'une ville de 17 000 habitants à une mégapole de 8 millions d'habitants.

Cécilia Kushner est urbaniste. Formée en France, elle a été adjointe à la Directrice de l'agence d'urbanisme de New York pendant le mandat de Michael Bloomberg. Aujourd'hui, elle est notamment responsable des questions d'intégration du risque inondation dans le projet d'urbanisme de la ville au sein de l'Agence. Je viens de lire un article très intéressant sur les engagements pris par le nouveau maire Bill de Blasio dans la continuité des actions initiées par Michael Bloomberg. Il s'est notamment engagé à réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Sachant que, sans atteindre les standards

européens, New York est plus vertueuse que la plupart des villes américaines, il s'appuie pour réussir son pari sur la sensibilité des New-Yorkais à la question. En effet, depuis les inondations provoquées par la tempête tropicale Irène en 2011 et les immenses dégâts de l'ouragan Sandy en octobre 2012, la prise de conscience du risque est très forte y compris d'un point de vue financier. En effet, l'article nous apprend que Sandy a coûté 5 milliards de dollars à la collectivité pour réparer les dégâts. Bill de Blasio insiste sur le fait que, si rien n'est mis en œuvre, la ville de New York pourrait disparaître de la carte. Nous voyons que la démarche résiliente s'impose sur tous les plans. Une série de dispositifs ont été mis en œuvre liant clairement les émissions de gaz à effet de serre à la question de l'inondation.





Cecilia Kushner

Urbaniste, agence d'urbanisme de New York

Il est assez intéressant de noter que de façon globale les problèmes de Saint-Pierre des Corps et de New York sont les mêmes. Ma présentation se centrera sur les questions d'opportunité et de risque. C'est le fait d'être tournée vers l'Océan et d'être un point d'entrée pour les immigrants aux Etats-Unis qui a fait la force de New York. L'idée de pouvoir se retirer de cet emplacement comptant presque 836 kilomètres de rivages est tout bonnement impensable. Quand bien même des économistes essayent de prouver que le déplacement de quartiers entiers aurait économiquement du sens à long terme, cette solution n'est culturellement et politiquement pas admise.

Après l'ouragan Sandy, c'est, plus que l'inondation d'une partie de Manhattan, les coupures électriques qui ont frappé la ville qui ont créé une réelle prise de conscience du risque. En effet, pendant une semaine les habitants des tours ont été privés d'ascenseur et de chauffage alors que l'arrivée de l'hiver était assez violente.

Avant d'aborder la question des solutions mises en place, je voudrais revenir sur la définition du risque. Il s'agit en effet d'un sujet complexe aux Etats-Unis. En effet, il revient au gouvernement fédéral de produire les cartes d'inondation pour les communes. Toutefois, pour des raisons politiques complexes que nous connaissons bien ce dernier n'a pas reconnu de façon officielle les impacts du changement climatique. Par conséquent, les cartes d'inondation reflètent le passé historique des grandes crues mais ne prennent pas en compte les effets de l'élévation du niveau de la mer qui a des impacts très importants pour la ville de New York. C'est la raison pour laquelle la municipalité, en association avec les universités, a créé le *New York City panel on Climate Change* qui réunit des scientifiques locaux chargés de décrire le futur climatique de New York et les enjeux de l'élévation du niveau de la mer sur les rivages new-yorkais pour les cinquante prochaines années.

Aujourd'hui, 400 000 New-Yorkais vivent en zone inondable. Cette population aura sans doute doublé d'ici 2050, dans la mesure où les zones inondables vont continuer de s'étendre au fur et à mesure que le niveau de la mer s'élève. Actuellement, 71 000 bâtiments, construits bien avant 1983, sont concernés par le risque d'inondation. C'est un peu avant l'ouragan Sandy que la réflexion initiée par l'administration Bloomberg sur la résilience climatique a été engagée. Il s'agit de privilégier non la protection de l'ingénierie civile mais un écosystème qui va permettre de résister et de surmonter les événements climatiques sans garantir une protection totale des infrastructures. En d'autres termes, l'objectif n'est pas de garder la ville au sec mais de maîtriser la vitesse et la force de l'événement climatique de façon à pouvoir le surmonter et à remettre la ville en marche assez rapidement. C'est finalement une façon radicalement différente de penser la protection.

J'évoquerai deux thèmes sur lesquels travaille l'agence d'urbanisme : les nouvelles façons de penser les digues et les moyens mis en œuvre pour aider les bâtiments existants à devenir plus résilients. Nous sommes, en quelques années, passés d'une démarche d'ingénierie à une démarche multidisciplinaire, les architectes et les urbanistes s'appropriant désormais ces questions et s'employant à détruire le carcan de l'ingénierie civile pour essayer de comprendre comment la nature a fonctionné, comment les villes se sont développées et comment il est possible d'essayer, à nouveau, de construire du tissu résilient plutôt que de chercher à éviter le risque à tout but.

Habituellement, lorsqu'une inondation survient, le gouvernement fédéral subventionne les communes qui ont souffert avant de faire intervenir les ingénieurs civils fédéraux pour construire ou reconstruire une digue. Après l'ouragan Sandy, une démarche radicalement

différente a été adoptée. En effet, une compétition d'urbanisme et de design a été organisée par le gouvernement fédéral qui a demandé à toutes les mairies des communes affectées par l'ouragan de proposer des projets de résilience climatique. Il était demandé aux équipes en charge des projets de penser le risque différemment en proposant des réponses locales qui prennent en compte les paysages, le contexte urbain, les populations et le type de risques pris en compte. Il s'agissait également de s'assurer que les habitants des quartiers qui avaient été affectés par l'ouragan faisaient partie intégrante de la réponse des équipes au gouvernement fédéral via la construction d'une conscience collective du risque. Beaucoup d'habitants, lorsque l'ouragan est survenu, avaient en effet pris des positions de leadership et aidé leur quartier à surmonter l'événement mais aussi à penser le futur.

J'évoquerai à titre d'exemple le projet mené dans le sud de Manhattan et la façon dont on est passé de la vision défendue par « new built by design » à la mise en œuvre du projet sous la responsabilité de la ville. Il s'agissait de construire une infrastructure protectrice qui permette également de renouer le lien entre la rivière, le port et les quartiers. L'objectif était de donner aux infrastructures une double fonction afin de motiver les élus et les acteurs locaux à réaliser les investissements. A New York, des digues mobiles ont été imaginées de façon à ne pas couper de façon permanente la ville du rivage. Il s'agit de pouvoir, en cas d'événement climatique, appuyer de nouvelles infrastructures sur celles existantes. Cette solution si elle est séduisante pose un certain nombre de questions en termes de gouvernance politique et de management de la ville. S'agit-il d'une solution opérante ? A qui revient la responsabilité de la mettre en œuvre lorsqu'un événement survient ? Qui est responsable de la maintenance ?

Une vue d'ensemble du projet « build by design » est projetée.

Le gouvernement fédéral a retenu trois projets à New York, l'un dans le Bronx, l'autre à Brooklyn et le dernier dans le sud de Manhattan. Il appartient désormais à la Ville de les mettre en œuvre, sachant qu'elle a reçu une subvention de 350 000 millions de dollars de l'Etat fédéral et a contribué à hauteur de 100 000 millions de dollars. Au total, le projet mené dans le sud de Manhattan devrait coûter environ 2 milliards de dollars. Le budget dégagé doit par conséquent permettre de commencer à construire une partie des cinq kilomètres de périmètre de protection nécessaire.

Je voudrais également consacrer quelques minutes à la manière dont est abordée la question complexe de la protection des bâtiments. 80 % du bâti actuel sera toujours en place en 2050. Or ce bâti n'est pas préparé à résister aux risques climatiques. Depuis 2013, les règles d'inondabilité figurent dans le PLU. Tout nouveau bâtiment doit par conséquent être construit au-dessus du niveau d'inondation fixé par le gouvernement fédéral et la municipalité. En revanche, les bâtiments existants ne sont pas soumis au respect d'une réglementation stricte. Depuis quelque temps, les grandes métropoles américaines ont engagé un dialogue productif sur le sujet afin de pouvoir engager les négociations avec le gouvernement fédéral. Depuis Sandy et Katrina, les municipalités américaines ont beaucoup de difficultés à gérer la relation entre le coût des assurances et celui du logement. En effet, les assurances inondation sont, aux Etats-Unis, fournies par le gouvernement fédéral. Depuis toujours, les cotisations sont maintenues à un coût artificiellement bas. Or depuis ces deux événements climatiques majeurs, le gouvernement fédéral ne parvient plus à équilibrer la situation. Une réforme a été votée au Congrès en 2013 qui se traduit par l'augmentation importante des taux d'assurance inondation à compter de 2017. L'unique façon pour les propriétaires d'éviter une hausse de leur contribution sera d'élever leur bâtiment au-dessus du niveau de l'eau fixé dans les cartes d'inondation. Si les habitants ne parviennent pas à opérer les travaux nécessaires, ils perdront leurs maisons faute de pouvoir payer leurs assurances. On observe actuellement un réel moment de tension, cette situation étant inédite dans l'histoire américaine.

New York qui compte le plus grand nombre de bâtiments en zone inondable a par conséquent initié, en partenariat avec d'autres villes, un travail visant à identifier des solutions d'élévation des bâtiments existants.

Différentes solutions d'élévation sont projetées et commentées.



Economiquement, un problème se pose. Le gouvernement fédéral veut forcer les propriétaires à rendre leur bâtiment résilient aux inondations mais n'est pas en mesure de les aider à procéder aux travaux nécessaires et les place dans une situation économique difficile. Se pose en outre la question des variations du paysage urbain. Sommes-nous prêts, à accepter le coût paysager que représente la construction de bâtiments différents ? Vous le voyez, si les enjeux sont différents, les questions qui se posent aux Etats-Unis sont les mêmes que celles qui se posent en France.

Ariella MASBOUNGI

Merci. Un travail très important a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme pour adapter les règles aux questions liées au risque d'inondabilité, n'est-ce pas ?

Cécilia KUSHNER

En effet, ce travail a débuté juste après l'ouragan Sandy. En janvier 2013, la Ville a initié un dialogue dans les quartiers sur les nouvelles règles d'urbanisme, lesquelles imposaient de prendre en compte la résilience urbaine dans le PLU. Ce travail a été très intéressant dans la mesure où les réponses étaient très différentes d'un quartier à l'autre. Dans certains quartiers où les conséquences de l'ouragan avaient été particulièrement désastreuses, les habitants préféraient rehausser le seuil de surélévation des habitations estimant que le seuil d'inondation proposé n'était pas suffisant. Dans d'autres quartiers, les habitants étaient au contraire plus attachés au paysage du quartier et ne supportaient pas l'idée qu'il puisse être modifié. Un véritable débat a été engagé à l'échelle de la ville, auquel les habitants ont participé d'autant plus spontanément et massivement que l'ouragan était encore dans tous les esprits.

Ariella MASBOUNGI

Que va-t-il se passer à l'échelle des 400 îlots inondables ? Quelle est l'action de la ville ? Les digues en cours de construction ont-elles vocation à protéger ces 400 îlots ?

Cécilia KUSHNER

Les réponses seront très différentes d'un quartier à l'autre, notamment parce que le gouvernement fédéral ne versera pas suffisamment de subventions pour construire des digues et des protections dans tous les quartiers. Certains arbitrages vont être opérés sachant que l'objectif est d'avoir une réponse à la fois à l'échelle de la vulnérabilité du quartier et de la capacité financière de la Ville.

Ariella MASBOUNGI

Vous évoquiez également la difficulté de travailler avec les ingénieurs qui travaillent sur les digues. Comment se passe cet échange entre urbanistes et ingénieurs ?

Cécilia KUSHNER

La compétition mise en œuvre par le gouvernement fédéral nous a, en quelque sorte, permis de nous abstraire des conflits. Katrina a par ailleurs révélé que le génie civil ou militaire n'était pas la solution à tous les événements climatiques. La digue n'a en effet pas résisté à l'ouragan. Une prise de conscience collective émerge de la nécessité d'imaginer d'autres solutions. Reste maintenant à traiter les questions afférentes à cette prise de conscience. Nous n'en sommes qu'au début d'une très longue histoire.

Ariella MASBOUNGI

Je vous remercie pour ces différentes interventions. Il me semble qu'il est l'heure d'ouvrir le débat avec la salle. Je pense en effet que vous avez envie de nous faire part de vos questions ou de vos expériences.



Débat avec la salle

Ruth MARQUES (CGEDD)

J'ai compris qu'à Saint-Pierre-des-Corps il était possible de construire un tissu urbain résilient en zone inondable. En revanche, Frédéric Bonnet a évoqué le cas de communes dans lesquelles il n'y avait aucune zone constructible. Qu'est-ce qui fait que dans certains endroits on fait un tissu résilient et que dans d'autres on décide de ne pas construire ? Quelle est la ligne de partage ?

Frédéric BONNET

Il existe des contrastes forts entre les communes qui dépendent des enjeux d'équipement. Saint-Pierre-des-Corps possède toutes les solutions de transport et les équipements nécessaires. La mise en œuvre d'un tissu urbain résilient y paraît légitime. En revanche, il est préférable qu'un village situé quinze kilomètres plus loin et propose une offre d'équipements beaucoup plus réduite ne s'inscrive pas dans une logique de croissance et développe d'autres activités dans le domaine de l'agriculture ou du tourisme.

Ce phénomène est encore plus flagrant dans la vallée de l'Oise où des plages calmes sont nécessaires pour ménager des zones d'expansion des crues. Il ne faut pas considérer que le fait de ne pas construire constitue un préjudice pour les communes. C'est au contraire une opportunité. Ces dernières s'inscrivent en effet dans un système urbain et bénéficient des services des autres communes. Elles peuvent par conséquent développer d'autres types d'activités et avoir une réelle valeur ajoutée sans forcément construire beaucoup. Cela suppose de mettre en place des modèles subtils de développement économique et de programmation. Penser l'inondabilité à l'échelle d'un bassin invite à considérer que certaines zones ne sont pas du tout constructibles.

Ariella MASBOUNGI

Prenons le cas du projet « Ode à la mer », qui consiste en la recomposition d'une intense route faite de centres commerciaux à Montpellier, est en ce sens très intéressant. Il a été mené par Bernard Reichen et le paysagiste Alfred Peter. Grâce à l'inondabilité, le projet a préservé 500 hectares de terrain et ménagé des zones de biodiversité et d'agriculture qui donnent de la valeur au territoire. Les Pays-Bas, eux, ont réellement

conscience de cet enjeu. Ils fabriquent des lieux magiques avec des zones vertes, qui sont inondables, mais qui sont également des lieux de vie. J'ai vu à Breda, ville de 250 000 habitants, fabriquer une dérivation de rivière, permettant de recevoir l'eau en cas de crue, et qui était également la base d'un parc de loisirs et d'un parc agricole. Ce pays a, il est vrai, une culture de la résilience importante.

Ce qui me frappe beaucoup dans toutes vos interventions c'est cette manière de lier les choses et de transformer un problème en opportunité de travailler autrement. Nous avons dans la salle des spécialistes du risque. Thierry Hubert est architecte-urbaniste, il est directeur adjoint du service des risques naturels et hydrauliques à la direction générale de la Prévention des Risques. Il a été coproducteur des ateliers nationaux et a par ailleurs piloté le concours pour les meilleurs projets pour les terrains inondables. J'aimerais avoir son point de vue sur l'évolution de cette culture où risque et pensée urbaine se rencontrent désormais.

Thierry HUBERT

Merci. Cette question constitue un vaste sujet. Je m'efforcerai simplement d'expliquer comment nous en sommes arrivés à raisonner ensemble. L'approche prévention des risques ayant pu paraître un peu technique et réglementaire, il a fallu passer d'une phase où la réponse technique constituait la norme à une phase privilégiant une démarche plus résiliente. En effet, s'il est nécessaire de maintenir un certain nombre d'ouvrages, il n'est plus possible de développer les villes comme nous le faisons autrefois. Il a d'abord fallu identifier les secteurs à risque en procédant d'une manière réglementaire. En effet, le risque inondation ne faisait pas, dans des zones d'aléas forts, l'objet d'une réelle prise de conscience. Des risques très importants ont été pris avec notamment la construction de lotissements ou de zones d'activités dans les vallées basses, qui, au moment des crues, sont endommagés. Or le dispositif d'indemnisation mis en place depuis 1982 a pour effet une déresponsabilisation des victimes. Il a par conséquent été décidé de renforcer la réglementation sur les zones d'aléas fort, avec la recommandation voire l'obligation d'interdire de construire. En dehors des zones d'aléas forts, il reste de nombreux territoires soumis à des conditions qui ne sont pas toujours définies par la réglementation. Les ateliers ont, pour ces territoires, semblé la façon la plus intéressante de travailler. Nos directeurs ont suggéré d'aborder le sujet sous l'angle du risque. En d'autres termes, il s'agissait de déterminer comment le projet peut être le moyen, au-delà du règlement et de la technique, de définir les conditions de la construction dans les zones d'aléas moyens ou faibles.

Naturellement, nous avons rencontré des collectivités qui se posaient des questions. Nous avons également rencontré l'équipe projet qui avait développé une spécialité aménagement mais également une spécialité prévention du risque. Cela nous a permis de définir trois étapes essentielles dans le passage de deux logiques qui se contredisent à une logique commune :

- le premier temps est réservé au terrain ;
- le second temps à se mettre d'accord sur le diagnostic ;
- le troisième temps à proposer des solutions.

De cette façon, nous avons pu progresser et permettre le rapprochement entre les aménageurs et les techniciens, lesquels avaient également des propositions à formuler et ont pu apporter leur contribution à la recherche de solutions.

Si nous pouvons nous féliciter de cette évolution, nous devons également reconnaître que nous n'avons pas encore résolu tous les problèmes. La construction du tertre sur Saint-Pierre-des-Corps, le parc agricole du Val d'Argens, l'aménagement des activités industrielles ou leur reconversion dans un cadre inondable en Vallée de l'Oise, la problématique d'une zone d'expansion de crue en entrée d'agglomération soumise à des pressions urbaines sur les bords de Marne ont cependant permis de montrer que cette méthode de projets, au sein de laquelle le dialogue avec les élus était essentiel, permettait d'identifier des solutions et de partager de la culture. Cela nous a également offert

l'opportunité de lancer un appel aux constructeurs afin qu'ils nous expliquent comment ont été définis les dispositifs qui, dans la construction, répondent à l'objectif de ne pas créer de vulnérabilité et, au contraire, garantissent que la construction ne serait pas endommagée par l'inondation.

Ariella MASBOUNGI

La démarche n'intervient-elle pas trop en aval ? En effet, je suis frappé de constater que les mécanismes se déroulent à très grande échelle. Les paysagistes en ont conscience et travaillent sur le sujet depuis très longtemps. Je pense notamment à Michel Desvigne qui expliquait que la question de l'eau concernait des territoires très amples sur lesquels les paysagistes n'avaient pas de maîtrise. Ne faudrait-il pas mettre l'accent sur ce point, sachant notamment que le modèle français privilégie l'étalement urbain ? Je laisse d'abord Frédéric s'exprimer sur ce point puis Cristina Garcez.

Frédéric BONNET

Trois échelles de résilience sont associées. Tout d'abord, il y a en amont l'échelle stratégique des choix opérés au niveau d'un bassin de ville comme nous l'avons illustré pour New York ou Saint-Pierre des Corps. La seconde échelle très importante est l'échelle du quartier. Actuellement, je travaille à identifier des solutions pour qu'à Rezé les habitants puissent, en cas de crue, sortir de leur habitation et se rendre à sec dans une zone qui n'est pas inondée. Cela suppose de développer une double infrastructure mouillée et sèche qui est très compliquée à mettre en place.

Enfin, la troisième échelle de résilience est celle des objets. Nous l'avons vu avec l'exemple de New York : les logements sur pilotis posent la question de la réinvention typologique des objets que sont la maison individuelle, l'immeuble urbain, le commerce, l'immeuble de bureaux, etc. Cette dernière échelle est déterminante. Prenons l'exemple d'un concessionnaire automobile. S'il a besoin d'une vitrine pour son show-room et ses bureaux, il peut installer ses ateliers et son stockage dans une zone non inondable. C'est la proposition que nous avons faite à Chelles : en redéployant l'activité du concessionnaire, nous avons pu économiser de la surface en créant un immeuble au-dessus du show-room qui demeure la seule partie inondable. De la même façon, nous nous sommes beaucoup intéressés aux activités logistiques. Aujourd'hui, les entrepôts construits en zone inondable consomment beaucoup trop de voiries faute de mutualiser les aires de manœuvre et de stationnement des camions. Il est possible, en mutualisant les espaces extérieurs, de diviser par deux leur surface au sol et de libérer des zones d'écoulement afin de rendre le bâti moins vulnérable.

Ariella MASBOUNGI

Cristina Garcez, vous avez initié les Ateliers Nationaux. Pouvez-vous compléter l'intervention de Frédéric Bonnet ?

Cristina Garcez

Je suis architecte-urbaniste. J'ai piloté l'Atelier National pendant quelques années et travaille désormais pour l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon. Je voudrais simplement faire quelques parallèles qui me semblent intéressants. L'atelier National a été lancé après Xynthia. Le projet est utilisé comme clé d'entrée et de sortie pour traiter la question du risque. A New York, nous voyons également que les réponses apportées prennent la forme de projets et non pas de réponse d'ingénierie ou d'analyse. Il s'agit d'utiliser une transformation du territoire pour faire résilience et redessiner la ville. Notre démarche a été similaire au sein de l'Atelier National. Le fait que l'Etat et les élus dialoguent n'est pas nouveau. Ce qui l'est en revanche c'est qu'ils construisent un projet ensemble. La connaissance seule ne suffit pas pour avancer. Il faut également parvenir à réunir les bonnes personnes autour de la table pour, grâce au projet et au fait qu'il va faire consensus, déverrouiller des logiques contradictoires.



A New York comme au sein de l'Atelier National, nous sommes confrontés aux mêmes difficultés de mise en œuvre. Aujourd'hui, nous ne savons en effet pas qui va réaliser le projet urbain d'envergure pensé pour la ville de Saint-Pierre-des-Corps et encore moins celui de New York. Il nous faut aujourd'hui réfléchir aux modalités de mise en œuvre de projets différents de ceux que nous savions faire.

Ariella MASBOUNGI

Anne-Marie Levraut est également une grande spécialiste de la question. Elle préside la section Risque au CGEDV.

Anne-Marie LEVRAUT (CGEDD)

J'ai été très intéressée par les parallèles à établir entre chaque intervention. Je suis personnellement convaincue de la logique du projet et de la nécessité de développer une culture du risque, laquelle passe par une culture géographique et notamment par une culture du fleuve. C'est d'ailleurs à cette logique de projet que nous invite la mise en œuvre de la directive inondation avec les fameuses stratégies locales évoquées par Madame Beaufile dans son intervention.

Ma question s'adresse à Madame Kushner qui a évoqué la très forte augmentation des assurances inondation. En France, depuis 1982, il existe un dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles *via* le paiement d'une surprime obligatoire aux assurances habitation ou automobile. Cette surprime assurantielle permet, lorsque le statut de catastrophe naturelle est accordé, de rembourser, moyennant le versement d'une franchise d'un montant assez faible, le coût des dégâts aux collectivités. Ce principe de solidarité n'est pas du tout proportionnel au risque réel subi par chaque bien. Beaucoup de débats ont été engagés pour réformer ce système qui oppose deux écoles. La première défend le principe d'une solidarité urbaine tout en développant une politique de prévention ; la seconde est plus proche de la logique américaine consistant à faire payer à hauteur du risque encouru. Si ce système est mis en place, certains habitants seront incapables d'assumer les coûts de l'assurance ce qui aura des conséquences sociales mais aussi un impact urbain. Comment cette problématique est-elle envisagée aux Etats-Unis ?

Cécilia KUSHNER

Cette question prendra du temps à se régler et sera très politisée. En définitive, les Etats extrêmement vulnérables aux inondations sont peu nombreux mais coûtent très cher au Gouvernement Fédéral en termes d'assurance alors que d'autres Etats ne sont pas confrontés au risque inondation mais à d'autres risques tels que les tornades pour lesquelles il n'existe pas d'assurance. Après Sandy, les Etats qui ne sont pas confrontés au risque inondation se sont retournés vers le Gouvernement Fédéral considérant que les états subissant des inondations ne faisaient pas les efforts nécessaires, notamment en dédensifiant les zones à risque. C'est cette pression politique qui est à l'origine de la réforme.

Auparavant, le système d'assurance était plus solidaire. Les habitants payaient une assurance inondation dont le coût n'était pas fondé sur le risque réel. Le Gouvernement s'achemine vers une solution beaucoup plus capitaliste consistant à forcer les propriétaires à reconnaître le risque foncier afin d'obliger les communes à avoir une approche beaucoup plus agressive sur la question de la construction dans les zones inondables. A l'échelle des Etats-Unis, cette logique n'est pas infondée. En effet, en Floride, certaines villas construites dans les années 70 bénéficient tous les cinq ans d'une reconstruction au frais de l'Etat car elles sont construites sur des zones inondables et n'ont engagé aucune démarche pour diminuer leur vulnérabilité. La volonté première du Gouvernement était par conséquent de stopper ce phénomène. Néanmoins, il y a désormais un alignement politique des maires, des sénateurs et des membres du Congrès, représentant les villes qui vont vraiment souffrir des augmentations des assurances inondation, pour infléchir la position du Gouvernement Fédéral. Un rapport est paru l'année dernière listant des mesures permettant de rétablir de l'équilibre dans le système envisagé. Il s'agit notamment

d'imaginer une aide du Gouvernement Fédéral pour les familles qui manquent de ressources où dont la valeur foncière du logement est faible.

La décision se jouera au niveau national et il n'est pas certain que les villes confrontées au risque inondation parviendront à suffisamment faire pression pour infléchir la position de Gouvernement Fédéral.

Marie- France BEAUFILS

Ce sujet est très important. Je me passionne non seulement pour les questions relatives au risque inondation mais également pour celles des terres argileuses. Je me bats actuellement pour obtenir que les communes puissent imposer, dans leur PLU, un état des sols avant d'autoriser la construction. En effet, c'est parce que nous avons instauré des préconisations permettant de réduire la vulnérabilité au risque que nous avons été en mesure de mettre en place un dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles. Le BRGM a réalisé un excellent travail sur les terres argileuses que les communes ne se sont malheureusement pas approprié. De réels efforts demeurent à réaliser pour intégrer en amont la question du risque. Il s'agit d'une responsabilité collective. Ramener la question à l'échelle de l'individu revient à exclure ceux qui n'ont pas les moyens de payer et à faire porter la charge financière sur une seule catégorie de personnes.

Ariella MASBOUNGI

J'aimerais entendre les jeunes urbanistes et paysagistes. Comment intégrez-vous ces questions ? Constituent-elles des sujets de projet ?

Dominique DORE

Pour les personnes qui n'auraient pas vu l'exposition Paris + 2 degrés, un rattrapage est possible Place de la République ce week-end dans le cadre d'Alternatiba. Ma question porte sur les épisodes cévenols. En Corse, des crochets sont installés au plafond pour accrocher les jambons ; à Sommières dans le Gard, ils servent à accrocher les meubles en hauteur. Est-il prévu d'intégrer les épisodes cévenols dans les travaux des Ateliers Nationaux ? En effet, nous savons tous que la déforestation des Cévennes est la cause des inondations.

Thierry HUBERT

Les Ateliers ne peuvent pas se multiplier. Il s'agissait d'illustrer la méthode et d'entraîner une prise de conscience. Il convient maintenant de démultiplier cette méthode, en formant des équipes projets et les services de L'Etat. Ce n'est évidemment pas parce que nous avons travaillé sur cinq sites que nous abandonnons les autres territoires.

François BERTRAND (DGALN)

Je travaille pour la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature qui a copiloté les Ateliers Nationaux. Ces derniers servent également à faire évoluer les doctrines générales d'application des politiques publiques, lesquelles peuvent, parfois, se révéler contradictoires. Ils permettent de réunir des décideurs dont les positions sont parfois divergentes. Frédéric Bonnet citait l'exemple du Val d'Argens. Dans ce territoire, le conservatoire du littoral, l'Agence de l'Eau et la SAFER ont, notamment, décidé de faire projet ensemble. Notre travail est désormais d'arriver à propager une expérience à la fois sur le plan de l'aménagement et de la méthode. Mettre les décideurs en posture, non pas de s'opposer, mais plutôt de prendre des décisions ensemble est le travail que nous allons nous employer à poursuivre avec comme prochain sujet la question des paysages. Nous sommes en train de sélectionner les sites et nous enrichissons au fur et à mesure la méthode.

Ariella MASBOUNGI

Il s'agit du thème des paysages en déshérence, n'est-ce pas ?



François BERTRAND

En effet, il s'agit de réfléchir à la façon de faire dialoguer paysage et projet urbain afin d'éviter des oppositions qui aboutissent, *in fine*, à des paysages en déshérence.

Frédéric ROSSANO

Je suis paysagiste et chercheur à l'école Polytechnique de Zurich. Je m'intéresse notamment à la thématique des inondations contrôlées. Dans le cadre de mes recherches, j'ai pu comparer les positionnements de différents pays et notamment de la Suisse et des Pays-Bas. Alors qu'en Suisse l'objectif est de trouver une solution pérenne au problème, aux Pays-Bas la question de la résilience est ramenée à la question de l'élasticité et par ricochet à celle du paysage. En effet, la marge d'élasticité se trouve moins dans les soubassements des maisons que dans les paysages alentour. Je trouve très inspirantes les présentations que vous avez faites et j'aimerais en savoir davantage sur les questions d'élasticité et d'espace ouvert s'agissant des exemples de New York et de Saint-Pierre des Corps.

Ariella MASBOUNGI

Peut-être Karin Helms qui est responsable de la formation à l'Ecole du Paysage de Versailles peut-elle nous dire comment sont préparés les paysagistes. En effet, la question de l'eau fait réellement partie de leur sensibilité puisqu'ils conçoivent le paysage par l'eau.

Karin HELMS

Je suis également paysagiste-conseil en Haute-Normandie. Pendant quinze ans, j'ai travaillé sur cette formation qui amène les paysagistes à travailler sur la grande échelle, sur ce qu'on appelle la capacité d'accueil des territoires. C'est Jacques Sgard qui, à l'Ecole du Paysage de Versailles, a impulsé la démarche du travail à grande échelle l'ayant lui-même importé des Pays-Bas.

S'agissant de la formation des étudiants, nous partons de la perception et de la réalité des territoires. Les paysagistes commencent par s'intéresser à la géologie, à la géographie cachée pour essayer de comprendre quel pourrait être le fondement d'une démarche de projet. Nous nous intéressons de façon prioritaire à la morphologie, à la compréhension du sol pour ensuite réfléchir à la façon d'aménager le territoire en en révélant des spécificités. Il s'agit notamment de comprendre quelle est sa capacité d'accueil en intégrant l'inondabilité non pas comme un problème mais comme une chance qui permettra, demain, d'habiter près de paysages qui changent en fonction des saisons. En d'autres termes, nous intégrons le risque comme étant un phénomène qui peut constituer la beauté d'un paysage et son identité.

Je souhaitais également revenir sur l'expérience *rebuilt by design*. Sans doute est-ce la culture commune que nous devons intégrer. En tant que paysagiste-conseil de l'Etat, je suis régulièrement confrontée à des territoires morcelés, à des projets s'apparentant à du zoning. Il faudrait que les Ateliers Nationaux deviennent la vraie culture d'aménagement du territoire en France. J'ai en effet trouvé remarquables les travaux menés dans la ville de Saint-Pierre des Corps.

Cécilia KUSHNER

J'apporterai une réponse rapide s'agissant de la question de l'élasticité. A New York, nous avons construit le projet en partant du principe que 2050 pouvait être la date d'achèvement ou d'évolution du projet. Nous n'avons pas la prétention de construire des solutions pérennes. En effet, les informations en notre possession concernant la compréhension scientifique du changement évoluent à une telle vitesse qu'il paraît illusoire d'essayer de comprendre le risque au-delà de 2050. Nous nous efforçons en revanche de justifier que l'infrastructure que nous avons le projet de construire pourra vivre au moins trente ou quarante et mérite l'investissement financier qui lui est dévolu. Envisager une solution de protection pérenne dans une ville qui a 200 ans et dans un pays qui a 300 ans n'a pas de sens. Nous travaillons au contraire sur une échelle très courte en espérant que



l'on va mieux comprendre le risque au fur et à mesure. C'est la raison pour laquelle nous privilégions des infrastructures souples susceptibles d'évoluer dans le temps.

Marie-France BEAUFILS

Je n'arriverai pas à faire une réponse tranchée à cette question. Vous avez pu voir dans les images que nous avons montrées des constructions des années 1910 qui tenaient compte du risque inondation. Ce risque a ensuite été négligé. En réalité, votre question ne se poserait pas si la culture du risque était appropriée en permanence par la population et par ceux qui ont la responsabilité de l'aménagement du territoire.

Je suis en réalité incapable de mesurer la durabilité de ce que nous faisons. La question est en effet complexe. Nous ignorons en effet quelle incidence aura le réchauffement climatique sur les types de crues auxquels nous serons confrontés. En effet, nous n'avons pas d'expérience de retour de crue depuis 1866. C'est sans doute lors de la prochaine crue que nous serons en mesure de mesurer l'efficacité des solutions que nous proposons aujourd'hui. J'espère néanmoins qu'elle surviendra le plus tard possible.

Pierre BOUSQUET, ICADE

Je suis aménageur privé. Ma société a une opération de construction de ZAC en cours dans la région de Tours. En deux ans, entre le moment où le projet a été créé et celui où il a fallu approuver le dossier de réalisation, la cote des plus hautes eaux connue est montée de 2,30 mètres. Inutile de vous dire que toute l'intelligence du projet urbain qui servait d'ossature à cette ZAC a été remise en cause. Je voulais dire que j'adhère complètement aux propos de Frédéric Bonnet concernant les questions d'échelle et le fait que l'échelle du projet est fondamentale. C'est en effet à cette dernière que les habitants et notamment les propriétaires fonciers s'intéressent. Je passerai sur les méthodes que nous avons dû mettre en œuvre pour essayer de rendre notre projet avec un PPRI qui n'était pas encore paru et qui était beaucoup plus contraignant. Avec 90 % de rez-de-chaussée non occupables par des logements, s'est posé un réel problème d'organisation du bâtiment et de lecture du quartier.

Je voudrais inviter les services de l'Etat, en coordination avec la tutelle des services des Domaines, à réfléchir à cette question. Est-ce que l'apparition d'une contrainte telle qu'une inconstructibilité en dessous d'une cote qui correspond à un étage ne doit pas conduire *de facto* dans les évaluations domaniales à la prise en compte de la perte de valeur ?

Pour conclure, j'ajouterai que les ateliers sont un formidable outil pour la grande échelle. Tous les aménageurs espèrent que cette mécanique produira, au moment de l'élaboration des documents d'encadrement du risque d'inondation, cette intelligence formidable dont il a été question cette matinée. En effet, quand une côte progresse de 2,30 mètres d'un document à l'autre alors qu'à peine dix ans se sont écoulés, on est fondé à penser qu'il y a un dysfonctionnement.

Jacqueline SAMULON

Je suis urbaniste et responsable des ateliers de création urbaine au sein de la Direction de la Planification, de l'Aménagement et des stratégies métropolitaines du Conseil Régional d'Ile de France.

Je rebondis à l'intervention d'Ariella Masbounji qui interpellait les jeunes et les étudiants dans la salle. J'en profite pour vous remercier de nous faire bénéficier de ces retours d'expérience. La comparaison entre Tours et New York est en effet assez saisissante.

Les étudiants d'un atelier de projets organisé il y a trois ans dans le cadre des ACU, dans le cadre d'un workshop sur le grand Orly, avaient posé de manière magistrale la question des usages et du temps. En l'occurrence, ils avaient établi une hiérarchisation des risques et des nuisances et imaginé de construire en zone inondable, sur la Seine, en partant du principe qu'il est possible de prévoir les crues, en lien avec la Région Ile de

France et Champagne Ardenne, à grande échelle, avec des constructions résilientes au risque d'inondation. Il parlait en effet du principe que le bruit au-dessus d'Orly était au quotidien une nuisance insupportable que les habitants subissaient et contre laquelle ils ne pouvaient rien et qu'il était préférable de déplacer certains des habitants d'Orly vers les zones inondables. Vous imaginez sans doute la réaction des élus. Toutefois, il faut que les idées fassent leur chemin et il me semble que cette proposition n'était pas totalement utopique.

Ces étudiants avaient pu mener ce projet car ils travaillaient en pluridisciplinarité. La question se pose par conséquent de la formation à la fois des étudiants mais aussi des décideurs que sont les hommes et les femmes politiques.

Armelle VARCIN

Je suis paysagiste et enseignante à l'école d'architecture et de paysage de Lille. Je voulais témoigner du fait que les formations des écoles du paysage à Lille, Bordeaux et Versailles tenaient compte, de longue date, de la question de l'inondabilité et du paysage ainsi que de la question de la pluridisciplinarité et de l'emboîtement des échelles. A Lille, les paysagistes travaillent en partenariat avec les architectes et les ingénieurs de façon à obliger nos jeunes étudiants à s'interroger sur la façon de penser le changement climatique ou l'évolution de la montée des eaux. Il s'agit, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de ne pas privilégier une seule entrée, mais de penser le projet dans sa globalité.

Elisa ROMERO

Je suis chargée d'opération à la Ville de Marseille. Je voulais rebondir sur l'intervention de Pierre Bousquet concernant la réglementation Inondation et notamment les PPRI. En effet, les réglementations en zone inondable sont très contraintes et la cadre très rigide. Il n'est par conséquent pas évident d'avoir un cadre de réflexion assez souple pour envisager un projet urbain novateur.

J'aurais par conséquent aimé savoir à quel moment, à Saint-Pierre-des-Corps les ateliers sur lesquels vous avez travaillé avec les services de l'Etat sont intervenus dans l'élaboration des PPRI.

Marie-France BEAUFILS

A Saint-Pierre-des-Corps l'Atelier a été organisé concomitamment à la révision du PPRI. Nous sommes en train de travailler à l'élaboration du futur PPRI. Il est possible de travailler en concertation avec l'Etat sous réserve que cette réflexion s'opère avant que le règlement devienne effectif. Par ailleurs, la modification de la cote évoquée par Monsieur Bousquet sur la ville de Tours est liée au fait que la municipalité n'avait auparavant pas intégré le risque d'inondation à son réel niveau.

Pascal DOUARD, CGEDD

Nous avons vu qu'à Saint-Pierre-des-Corps et à New York, l'une des réponses au risque inondation a consisté à construire les logements au-dessus du niveau des plus hautes eaux connu. Il est toutefois difficile de définir précisément ce niveau face aux incertitudes liées aux changements climatiques. Je voulais donc savoir si le risque qu'une crue dépassant de plus de 10 centimètres le niveau des plus hautes eaux puisse survenir. Y a-t-il des réflexions menées autour de cette résilience ?

Cécilia KUSHNER

Je réponds rapidement pour New York. Aux Etats-Unis, le niveau des plus hautes eaux connu est défini par le Gouvernement Fédéral dans les zones d'inondation sur la base des événements climatiques et des inondations précédents. Le changement climatique et la montée des eaux ne sont pas pris en compte. La municipalité a par conséquent pris la



décision d'ajouter deux pieds au seuil fixé par le Gouvernement Fédéral. D'autres Etats comme le New Jersey ou le Connecticut n'ont cependant pas adopté la même démarche. En franchissant une frontière artificielle et politique, le niveau de l'eau et du risque peuvent varier.

Renaud BARRES

Je suis Directeur du CAUE de l'Aude, un territoire très rural. Je voulais revenir sur la question de l'acceptabilité. Un travail sociologique a-t-il été réalisé sur le fait qu'il existait une constante très forte d'oubli du risque ? Nous le constatons à notre niveau avec les chalets de Gruissan, construits sur pilotis pour pallier le risque de submersion marine et que les propriétaires comblent petit à petit et de manière totalement illégale. A cet oubli constant s'ajoute la résistance des élus face à des PPRI de plus en plus exigeants. L'ADEME a réalisé un travail sur l'acceptabilité des changements liés aux changements climatiques. Un travail a-t-il été réalisé sur l'oubli ? J'ai par exemple le souvenir, enfant, qu'à Alès une sirène sonnait une fois par mois nous rappelant le risque lié au barrage.

Marie-France BEAUFILS

Saint-Pierre des Corps n'est pas uniquement concernée par le risque inondation. Elle possède également trois sites classés SEVESO. Un travail permanent d'acculturation des habitants au risque est mené. Votre question est toutefois très pertinente. Nous nous interrogeons en effet sur le travail psychologique à mener avec les victimes d'une crue. En effet, leur désir naturel de retrouver très vite une vie normale conduit parfois à une négation du risque. Cette réflexion n'est qu'ébauchée et nous aurions besoin de mieux travailler cette question. Le travail que nous avons mené avec les artistes ne s'est pas construit sur des bases scientifiques. Nous avons par exemple dans l'un des bâtiments que nous avons construits avec un sous-sol semi-enterré décidé de matérialiser une ligne bleue qui représente la ligne des plus hautes eaux connue. Nous devons sans cesse essayer de faire travailler notre imagination, non pas pour avoir peur du risque mais pour vivre avec et faire en sorte que la conscience reste présente.

Mathilde GRALEPOIS

Marie-France Beaufiles a en partie répondu à la question que j'allais poser. En effet, je me demandais comment les architectes, les paysagistes ou les maîtrises d'ouvrage locales travaillaient à mettre en image le risque. Peut-être Frédéric Bonnet peut-il nous donner des exemples des interventions réalisées dans des espaces inondables ? Parfois la valorisation de ces espaces où l'eau visible est très proche n'amène-t-il pas à une très forte esthétisation de l'eau qui peut faire disparaître l'aspect latent de la contrainte inondation.

L'inondabilité questionne le projet urbain et la recomposition des métiers de la conception urbaine. Frédéric Bonnet, au Havre, un architecte coordinateur avait fait un cahier des prescriptions architecturales et paysagères qui avait réellement encadré le travail auquel vous aviez participé sur l'îlot Saint-Nicolas. Ce travail avait donné une certaine cohérence à l'urbanité complexe que crée l'inondation.

Ariella MASBOUNGI

Faute de temps, nous ne conserverons que votre deuxième question relative à la recomposition des métiers de la conception urbaine.

Frédéric BONNET

Cette année, le DSA de Marne-la-Vallée a noué des collaborations avec les collectivités locales. Trois sites ont été identifiés où la question du risque est absolument déterminante. Notre formation d'urbanisme, au sens *urban design*, est ouverte à des paysagistes et architectes diplômés. Il me semble en effet évident que ces questions doivent devenir une sorte de vocabulaire commun. Ce n'est évidemment pas simple car il faut des expériences concrètes et une approche pluridisciplinaire. Il est indispensable de



nouer des collaborations et d'utiliser les savoir-faire des uns et des autres pour avancer ensemble.

Je pense que cette question est déterminante dans la mesure où elle renvoie au paradigme de l'aménagement urbain. Il existe à mon sens une sorte d'assise disciplinaire que l'on connaît et que l'on sait décrire. Les fondations des villes et des territoires sont en général extrêmement attentives aux phénomènes naturels à la fois dans leur récurrence et dans leurs effets. Ainsi, les voies roumaines sont plutôt construites sur des crêtes, les routes royales sont plutôt dessinées à pied de coteaux, les bourgs sont généralement sur des buttes, etc. Au début des années 30, un paradigme change et le phénomène s'amplifie de façon phénoménale après-guerre avec 80 % du territoire qui ne suit plus du tout ou très marginalement la logique que je viens de décrire. La limite que nous avons pour rendre résilients ces territoires est une limite d'abord économique. Le paramètre de permanence qui a pris la place de la géographie est économique. Aujourd'hui, dans tous les projets urbains, une grande partie de la réponse m'apparaît être sociale et culturelle et non pas économique. Elle renvoie à notre capacité à trouver des modes d'organisation qui font baisser les coûts par l'intelligence collective. Cela me paraît un point fondamental. La réponse à la limite économique qui fait que la majeure partie de nos territoires sont situés dans des zones très fragiles ne peut se trouver que dans l'intelligence collective et sur le plan social et culturel. C'est en tout cas la vision que je défends en tant qu'urbaniste.

Ariella MASBOUNGI

Alain Lecomte va tenter de synthétiser cette intelligence collective dont nous nous sommes efforcés de faire preuve.



Alain LECOMTE

Frédéric Bonnet vient de clore admirablement nos débats. Il me revient cependant de remercier nos intervenants et la conceptrice et animatrice de nos débats Ariella Masbougi. Nous avons la chance, dans le cadre de nos matinées, de recevoir des pionniers et des militants. J'aimerais en effet que nos territoires comptent beaucoup de Frédéric Bonnet et de Marie-France Beaufiles.

J'ai retenu de cette matinée qu'il y avait deux cultures qui coexistaient : la culture du risque et celle du projet. La première s'adresse aux habitants et aux élus. Or il ne faut ni affoler les habitants comme j'ai eu la tentation de la faire par le catastrophisme de mon intervention, ni les endormir, ni les culpabiliser. La culture du risque qui est un sujet dont j'entends parler depuis très longtemps est un sujet qui mérite d'être creusé. Les élus ont un rôle à jouer très important en la matière. A ce titre, je remercie Madame Beaufiles qui me semble avoir parfaitement accompli cette mission et je vous encourage à nouveau à visiter le site du CEPRI.

S'agissant de la culture du projet, j'ai retenu que le problème d'inondabilité n'avait pas vocation à être traité par les seuls ingénieurs. Il intéresse également les urbanistes, les paysagistes, les sociologues et les économistes. J'ai également noté que les territoires ne se ressemblaient pas. S'il existe de nombreux territoires inondables en France, leurs caractéristiques géographiques, économiques et sociales ne sont pas les mêmes.

Enfin, je me félicite qu'au cours de cette matinée vous nous ayez redonné de l'espoir. Il est en effet possible de vivre avec l'inondation sans forcément avoir besoin de dépenser des milliards en aménagements. Je note également que le paysage qui pour certains apparaît comme une notion un peu floue et esthétisante est au contraire une clé d'entrée globale à partir de laquelle il est possible de travailler.

L'exemple de New York est également très intéressant. Il nous prouve qu'il est possible de travailler à différentes échelles à condition de rassembler une volonté politique forte et des équipes de qualité.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél : 01.44.14.15.16
<http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com



Téléchargeable sur le site du CGEDD
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-matinees-du-cgedd-r292.html>

Vidéo sur [France Écologie Énergie](#)

La Défense, le 25 septembre 2015

